



Habitation achetée avec concubin

Par **watremez**, le **01/03/2009** à **13:33**

bonjour,

il y a 3 ans 1/2 j'ai acheté avec mon conjoint une habitation principale après la revente de notre maison chacun; pour cela nous avons fait un prêt total sur 20 ans nous avons chacun 50 o/o de cet achat. Si je quittais cette habitation pour incompatibilité avec son fils , quel droit aurai-je ? Puis-je l'obliger à vendre la maison afin de récupérer la moitié de sa valeur ?

Merci de votre réponse

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **16:07**

Bonjour,

L'obligé non, mais lui demander oui.

En revanche, en cas de divorce, lorsque celui-ci sera prononcé avec un jugement définitif, la liquidation de la communauté, par Notaire, vous donnera, à chacun la moitié du bien immobilier.

Cordialement